

LES CURSUS

Il existe différents cursus :

- **Cursus complet** : pour les personnes avec ou sans diplôme ne bénéficiant pas d'équivalence.
- **Cursus court** : Equivalence de compétences et allègement de formation*

NOMBRE DE PLACES

Cursus complet : 34 places

Cursus partiel : 52 places

sur 2 sessions

➢ **Session 1 : 26 places**

➢ **Session 2 : 26 places**



LES RENTREES

➢ **Session 1** : (parcours partiel et parcours complet)

➢ **Rentrée en Septembre 2021.**

➢ **Session 2** : (uniquement pour les parcours partiels)

➢ **Rentrée en Janvier 2022.**



DUREE

Pour les parcours complets

Durée 44 semaines soit

1540 heures



PRE REQUIS

La formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant (en cursus complet) **est accessible, sans condition de diplôme.**

Les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans au moins** à la date d'entrée en formation.

SELECTION :

Sélection effectuée par un jury, sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service respectant les critères identifiés à l'article 11 de l'arrêté du 12 avril 2021

OBJECTIFS :

A l'issue de votre formation, vous serez capable de :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale et dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé
- Contribuer au raisonnement clinique interprofessionnel et à la prévention des risques.

PROGRAMME :

Organiser en 5 blocs de compétences répartis en 10 Modules de formation pour la formation en cursus complet.

Auxquels s'ajoutent un accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35h, des travaux personnels guidés (TPG) de 35h et un suivi pédagogique individualisé (SPI) de 7h.

10 MODULES :

- Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : (Module spécifique AS) 147 h
- Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS) : 21 h
- Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS) : 77 h
- Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS) : 182 h
- Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35 h
- Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70 h
- Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21 h
- Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés : 35h
- Module 9 - Traitement des informations : 35 h

*Cursus court : Equivalence de compétences et allègement de formation

- Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :
- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Possibilité de valider les blocs de compétences indépendamment.

4 STAGES :

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils offrent de dispenser des soins.

Les stages facilitent l'acquisition des compétences.

Il y a 4 stages obligatoires : 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines (à raison de 35h/semaine) pour les élèves en parcours complets.

Les 3 stages de 5 semaines doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

- ✓ Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë
- ✓ Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Le stage de 7 semaines est une période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

NOS INTERVENANTS :

- ✓ Médecins.
- ✓ Professionnels de santé, paramédicaux (Infirmiers, Aides-soignants, Kinésithérapeutes, Educateurs, Diététiciens...)
- ✓ Psychologues

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Cours magistral (en présentiel ou à distance)
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Travaux dirigés
- ✓ Travaux de groupe et de séances d'apprentissage pratique
- ✓ Des outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels.

MOYENS MIS A VOTRE DISPOSITION :

- ✓ Salles de travaux pratiques aménagées.
- ✓ CDI.

VALIDATION DU DIPLOME

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation.

Le jury du diplôme d'état attribue le diplôme d'état aux élèves ayant validé les blocs de compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant. Le diplôme d'état est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

PERSPECTIVES APRES LE DIPLOME :

Les aides-soignants peuvent exercer au sein de structures différentes :

- En structures de soins à domicile auprès de personnes âgées ;
- En structures hospitalières :
 - en soins généraux ;
 - en santé mentale.
- En structures extra- hospitalières : hébergement d'accueil pour personnes âgées ou handicapées.

PASSERELLE ET SUITE DE PARCOURS DE FORMATION

L'aide-soignant peut se spécialiser et devenir assistant de soins en gérontologie (ASG), agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, etc.

Possibilité d'accéder aux formations d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnement éducatif et social avec dispenses de certains modules (cursus partiel).

S'il est bachelier ou s'il a plus de 3 ans d'exercice, un aide-soignant peut préparer le diplôme d'état d'infirmier.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE



Le bâtiment de l'IFAS au sein du Lycée Julien Gracq de Beaupreau et l'IFSI au CH de Cholet sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des rampes d'accès et des places réservées aux personnes handicapées sont accessibles devant les bâtiments.

L'Institut de formation s'organise pour rendre cette formation accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous le signaler afin d'anticiper d'éventuels ajustements.

Le référent handicap est Madame Estelle ROUX joignable au 02.41.63.96.72

Contact administratif : Madame Karine FRAPPIER joignable au 02.41.49.68.89

Tarif et Financement de la formation

- **La sélection** : La Région des Pays de la Loire vous soutient dans votre démarche et a décidé de prendre à sa charge, pour la rentrée de septembre 2021 et janvier 2022, les frais de sélection à l'entrée en formation.

- **Tarif de la formation** :

La formation aide-soignante est financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire (selon critères : nous contacter)

Cursus classique complet : 8 161 € en 2021, le coût étant généralement pris en charge selon certains critères par la Région Pays de la Loire, par l'employeur, ou via votre CPF.

Cursus classique partiel : de 2 843 € à 7 426.00 € selon le nombre de modules à valider, le coût peut être pris en charge selon certains critères par le Conseil Régional, par l'employeur, ou via votre CPF.

Taux d'obtention du diplôme d'Etat 2020-2021

- **76%**

Taux d'insertion 2020-2021

- **97.30%**

Taux de satisfaction 2020-2021

- **4.7/5**

Ces résultats et informations sont également consultables sur notre site internet : <https://formation.ch-cholet.fr/>

Lien référentiel :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Contact informations

- **Madame Karine FRAPPIER (administratif) : 02.41.49.68.89**

Référent handicap :

- **Madame Estelle ROUX (pédagogie) :**
- **Madame Karine FRAPPIER (administratif) : 02.41.49.68.89**

Notre Valeur Ajoutée :

"Une offre de stage variée, une diversification des méthodes pédagogiques (outils numériques et simulation), des locaux neufs et aménagés à la pointe de la technologie et un accompagnement personnalisé des élèves vers la réussite."

Ministère de la santé

Arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

RNCP : 35830

Niveau IV